



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 38041

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les violences anti-chrétiennes à travers le monde. En effet, dans le dossier des persécutions religieuses à travers le monde, les chrétiens d'Irak, mais aussi d'Inde et des différents autres pays musulmans ou hindous, sont l'objet d'actes de violence répétés qui prouvent une réelle intolérance des religions ou groupes religieux dominants. Cette situation est peu connue car elle n'est pas médiatisée. Pour autant, le pape lui-même s'en est fait l'interprète lors de son intervention de la Toussaint, au Vatican, lors du discours traditionnel aux fidèles réunis place Saint-Pierre. Il lui demande donc de lui préciser ce que compte faire sur ce dossier la diplomatie française.

Texte de la réponse

Les autorités françaises suivent avec attention la situation des chrétiens d'Irak sur laquelle l'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères et européennes. La France est très attachée à renforcer ses liens avec l'Irak et à l'aider à mener à bien sa reconstruction et son redressement dans le respect de l'État de droit et des libertés fondamentales. Dans ce cadre, le respect du droit des minorités constitue un élément essentiel, s'agissant notamment de la communauté chrétienne, dont le maintien en Irak est essentiel. Les chrétiens sont, en effet, une des composantes historiques du pays ; les Irakiens y sont attachés comme le mentionne explicitement leur Constitution. Dans ce contexte, la France n'ignore pas les graves difficultés auxquelles ont fait face, après 2003, les chrétiens irakiens, notamment dans les régions de Mossoul et Kirkouk, et qui ont conduit un nombre important d'entre eux à quitter leur pays. Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Gouvernement français a décidé, en 2007, au moment où les violences se sont exacerbées, de faciliter l'accueil en France de plusieurs centaines de familles appartenant à des minorités religieuses et qui faisaient l'objet de menaces (les Yézidis et les Mandéens-sabéens sont également concernés). Un dispositif de réinstallation, au titre de l'asile politique, a été mis en place par le ministère des affaires étrangères et européennes et le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ainsi qu'avec l'association d'entraide pour les minorités d'Orient. En ce qui concerne les chrétiens, 510 dossiers ont été traités (pour 1 200 personnes), dont 375 par l'association d'entraide pour les minorités d'Orient et 140 par le HCR. Des demandes directement présentées par les intéressés ont également été examinées. Depuis, une amélioration a été perceptible, mais elle reste fragile, surtout pour les Chrétiens du nord du pays. Ces derniers mois ont été marqués par une recrudescence préoccupante de violences dans le gouvernorat de Mossoul. Les autorités françaises ont exprimé leur grave préoccupation face aux assassinats de membres de la communauté chrétienne et ont appelé à la protection de toutes les minorités du pays. L'objectif de notre pays est d'aider l'Irak à reoeuvrer sa pleine souveraineté et à rétablir la sécurité sur l'ensemble de son territoire de sorte que les chrétiens, comme les autres citoyens, puissent y vivre en paix, dans la sécurité et la concorde avec les autres communautés. Cet objectif est aussi celui des responsables de la communauté chrétienne, en particulier du patriarcat chaldéen qui regroupe la plus grande partie des chrétiens d'Irak. Pour autant, la France reste vigilante

et continue à examiner très attentivement la situation des personnes les plus en difficulté. Notre pays reste ainsi fidèle aux traditions d'accueil qui ont présidé à l'opération lancée en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38041

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10783

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9011